

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : INTC1705478A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 février 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours externe sur titres et travaux pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le site internet du recrutement de la police nationale du ministère de l'intérieur (www.lapolicenationalerecrute.fr). La date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au vendredi 7 avril 2017, à 18 heures (heure de Paris). Les candidats s'inscrivant en ligne devront impérativement compléter leur inscription en déposant ou en envoyant l'ensemble des pièces composant leur dossier au plus tard le vendredi 7 avril 2017 (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les candidats pourront s'inscrire en remplissant par écrit un dossier d'inscription. La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers complets est fixée au vendredi 7 avril 2017 (le cachet de la poste faisant foi). Tout dossier incomplet sera rejeté.

Les dossiers d'inscription pourront être téléchargés sur le site internet du recrutement de la police nationale (www.lapolicenationalerecrute.fr) ou retirés auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris et de la délégation régionale de Toulouse, ainsi qu'auprès des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les fiches de profil de postes sont disponibles sur le site internet du recrutement de la police nationale (www.lapolicenationalerecrute.fr) et auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris, de la délégation régionale de Toulouse, ainsi qu'auprès des secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La phase d'admissibilité, consistant en l'examen des dossiers par le jury, se déroulera à compter du lundi 15 mai 2017.

Une épreuve obligatoire de tests psychotechniques, pour les candidats déclarés admissibles, se déroulera le mardi 13 juin 2017, dans les centres d'examens des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) et les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale (SGAP) dont dépendent les candidats.

La phase d'admission se déroulera à compter du lundi 6 novembre 2017.

Le nombre total de postes offerts par spécialité sera fixé par arrêté ministériel ultérieur précisant la répartition des postes par spécialité.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

- biologie ;
- chimie analytique ;
- toxicologie ;
- traitement du signal.